

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de Membres :

en exercice	04
présents	04
votants	04

L'an deux mil quatorze, le vingt huit avril à dix-huit heures trente, le conseil d'Administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Date de convocation du conseil d'administration : 24 avril 2014

Présents : M. LIOT Gérard, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme COUSSAUD Béatrice, M. BERGER Xavier

Absents :

Madame COUSSAUD Béatrice a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le compte de gestion 2013 du Centre Communal d'Action Sociale.

Approbation du compte de gestion pour du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver du compte de gestion de Monsieur le trésorier municipal portant sur la comptabilité du Centre Communal d'Action Sociale 2013.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard LIOT